



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019077-0003

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 18 mars 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
BLE - Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Dreux du département d'Eure-et-Loir**



PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la Légalité et des Elections
Affaire suivie par : Pôle Elections
Tél. : 02 37 27 70 54 ou 02 37 27 71 48
Mél : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Dreux du département d'Eure-et-Loir**

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Électoral et notamment ses articles L. 19, R 7 à R 11 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par Mme la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Chartres ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} avril 2019 sont désignés, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 - L'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE- 2018353-0007 sera abrogé à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 3 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mesdames et Messieurs les maires de l'arrondissement de Dreux du département d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **18 MARS 2019**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ



III - Commission de contrôle, des communes de + 1000 hab ayant 2 ou 3 listes, mise à jour le 12/03/2019

Communes	1ère liste (3 titulaires)			2ème liste (2 titulaires ou 1 titulaire si 3 listes)		3ème liste (1 titulaire)	
	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant	
100 CHERISY	Anne-Marie Haie René-Jean Moreau-Paganelli Danièle Leget	Catherine Duthil Daniel ROBERT Isabelle Manœuvre	Michèle Bomiambuc Jean-François Noël ou Payrat	Frédéric Laignier			